Pixium Vision confirme le succès de son introduction en bourse avec l'option de sur-allocation exercée à 95,8%

- ***Pixium Vision lève sur les marchés un total de 39,5 millions d'euros (53,4 millions d'US dollars)***

- ***Détail des opérations de stabilisation***

Paris, 17 juillet 2014, 19h15 - Pixium Vision (FR0011950641 – PIX), société qui développe des systèmes de restauration de la vision (SRV) innovants pour permettre aux personnes ayant perdu la vue de vivre de façon plus autonome, annonce ce jour, que, Société Générale et Jefferies International en leur qualité de Chefs de Files et Teneurs de Livres, agissant au nom et pour le compte des Garants ont exercé à 95,8% l'option de sur-allocation, donnant lieu à l'émission de 598 575 actions nouvelles supplémentaires au prix de l'offre, soit 8,28 €.

En conséquence, après exercice de l'option de sur-allocation, le nombre total d'actions émises dans le cadre de l'introduction en bourse sur Euronext Paris (compartiment C) s'élève à 4 765 241, portant la taille brute de l'offre à 39,5 millions euros.

Bernard Gilly, Président Directeur Général et co-fondateur de Pixium Vision, déclare : *« L'exercice à 95,8% de l'option de sur-allocation démontre le succès de notre introduction en bourse et le soutien des investisseurs institutionnels. Les fonds levés lors de l'introduction en bourse nous positionnent favorablement pour mener à bien notre stratégie, c'est-à-dire : finaliser le développement et assurer le lancement commercial d'IRIS® en Europe dès 2015 et, dans un second temps, aux Etats-Unis. Nous souhaitons également poursuivre le développement de notre SRV PRIMA, dont les essais cliniques devraient débuter en 2016 en Europe. L'obtention récente de la certification ISO est une étape décisive du parcours vers la commercialisation de ces produits. Nous sommes confiants que le bon déroulement de notre stratégie apportera un bénéfice important aux patients et générera un retour attractif à nos actionnaires. »*

Par ailleurs, conformément à l'article 631-10 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, Société Générale, en sa qualité d'agent stabilisateur, indique que :

- elle a réalisé des opérations de stabilisation sur les actions Pixium Vision (FR0011950641– PIX)
- la stabilisation a débuté le 18 juin 2014 ;
- la dernière opération de stabilisation a été effectuée le 17 juillet 2014 ;
- les opérations de stabilisation ont été réalisées dans les conditions suivantes :

Date	Prix au plus bas	Prix au plus haut
18/06/2014	7,890	8,040
19/06/2014	7,890	7,935
23/06/2014	7,900	8,010
24/06/2014	8,050	8,050
25/06/2014	7,860	7,980
26/06/2014	7,860	7,960
27/06/2014	7,900	8,170
04/07/2014	8,010	8,166
08/07/2014	8,010	8,010

Ne pas distribuer directement ou indirectement aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon

09/07/2014	7,930	8,010
10/07/2014	7,920	7,920
11/07/2014	7,700	7,919
16/07/2014	7,700	7,757
17/07/2014	7,890	7,890

Contacts :

Pixium Vision
Pierre Kemula, CFO
contact@pixium-vision.com
+33 1 76 21 47 30

Relations Investisseurs / Relations Presse
Citigate Dewe Rogerson
Lucie Larguier – Laurence Bault (Paris)
Mark Swallow – David Dible (London)
pixium-vision@citigate.fr / pixium-vision@citigatedr.co.uk
+33 1 53 32 84 78 / +44 20 7282 2948

Relations Presse Hors investisseurs
NewcapMedia
Annie-Florence Loyer – Nadège Le Lezec
afloyer@newcap.fr /nlelezec@newcap.fr

A propos de Pixium Vision (www.pixium-vision.com)

Pixium Vision développe des systèmes de restauration de la vision (SRV) innovants pour permettre aux personnes ayant perdu la vue de vivre de façon plus autonome. Les SRV de Pixium Vision s'appuient sur les dernières évolutions de la microélectronique, de l'optronique et des logiciels et permettent d'envisager une solution thérapeutique visant à offrir à terme aux patients une vision aussi proche que possible de la normale.

Pixium Vision développe deux systèmes de restauration de la vision :

- IRIS® : actuellement en phase d'essais cliniques dans plusieurs centres en Europe. Les résultats de ces études seront utilisés pour déposer une demande de marquage CE. La commercialisation d'IRIS devrait débuter en 2015, sous réserve d'obtention du marquage CE. Pixium Vision continuera à améliorer les performances d'IRIS® pour les patients, notamment par le développement de nouveaux algorithmes et logiciels.

- PRIMA : actuellement à un stade préclinique. La société envisage de commencer les essais cliniques de PRIMA en Europe en 2016.

Créée en 2011 à Paris, Pixium Vision résulte des efforts de recherche combinés de l'Institut de la Vision et de l'Université Pierre et Marie Curie à Paris (UPMC) ainsi que du travail collaboratif de plusieurs équipes européennes et américaines de recherche d'institutions académiques et technologiques de haut niveau, incluant l'Université Stanford aux Etats Unis.

La société est certifiée ISO 13485.

PIX LISTED EURONEXT

Pixium Vision est coté sur Euronext (Compartiment C) à Paris.
ISIN: FR0011950641 ; Mnemo: PIX

IRIS® est une marque déposée de Pixium-Vision SA

Pour en savoir plus, consultez www.pixium-vision.com

Ne pas distribuer directement ou indirectement aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon

Mise à disposition du prospectus :

Des exemplaires du prospectus visé par l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») le 2 juin 2014 sous le numéro 14-257, composé d'un document de base enregistré le 12 mai 2014 sous le numéro I.14-030 et de la note d'opération (incluant le résumé du prospectus), sont disponibles sans frais et sur simple demande au siège social de Pixium Vision – 13 rue Moreau – 75012 PARIS. Le prospectus peut être consulté sur les sites de l'Autorité des marchés - AMF (www.amf-france.org) et de Pixium Vision (www.pixium-vision.com).

Facteurs de risques :

L'attention du public est attirée sur le chapitre 4 « Facteurs de risques » du document de base et sur le chapitre 2 « Facteurs de risques liés à l'Offre » de la note d'opération, et en particulier sur le fait qu'à ce jour, les produits sont en cours de développement, que la Société ne réalise pas de chiffre d'affaires et n'est pas en mesure de verser de dividende.

Avertissement :

Le présent communiqué et les informations qu'il contient ne constituent pas, ni ne sauraient être interprétés comme une offre au public ou une invitation de vente ou de souscription, ou la sollicitation de tout ordre ou invitation d'achat ou de souscription d'actions Pixium Vision dans un quelconque pays.

En particulier, le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'offre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis. Les actions, ou toute autre valeur mobilière, de Pixium Vision ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (« U.S. Securities Act de 1933 »), ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les actions de Pixium Vision n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act de 1933, et Pixium Vision n'a pas l'intention de procéder à une quelconque offre au public de ses actions ou valeurs mobilières aux Etats-Unis.

La diffusion de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Les personnes en possession du communiqué doivent donc s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 telle que modifiée, notamment par la Directive 2010/73/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010, et telle que transposée dans chacun des Etats membres de l'Espace économique européen (la « Directive Prospectus »).

S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen, ayant transposé la Directive Prospectus, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des valeurs mobilières objet de ce communiqué nécessitant la publication par Pixium Vision d'un prospectus dans l'un ou l'autre des Etats membres autre que la France. En conséquence, les actions Pixium Vision ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des Etats membres autre que la France, sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 3(2) de la Directive Prospectus, si elles ont été transposées dans cet Etat membre ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par Pixium Vision d'un prospectus au titre de l'article 3 de la Directive Prospectus et/ou des règlementations applicables dans cet Etat membre.

S'agissant du Royaume-Uni, ce communiqué s'adresse uniquement aux personnes qui : (i) sont des professionnels en matière d'investissements au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel qu'actuellement en vigueur, ci-après le « Financial Promotion Order »), (ii) sont visées à l'article 49(2) (a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations etc. ») du Financial Promotion Order, (iii) sont en dehors du Royaume-Uni, ou (iv) sont des personnes à qui une invitation ou une incitation à s'engager dans des activités d'investissement (au sens de la section 21 du Financial Services and Markets Act 2000) dans le cadre de l'émission ou de la cession de toutes valeurs mobilières peut être légalement communiquée, directement ou indirectement (toutes ces personnes étant dénommées ensemble, les « Personnes Habilitées »). Le présent communiqué est destiné uniquement aux Personnes Habilitées et ne peut être utilisé par aucune personne autre qu'une Personne Habilitée. Tout investissement ou activité d'investissement auquel se rapporte le présent communiqué est accessible uniquement aux Personnes Habilitées et ne peut être réalisé que par les Personnes Habilitées.

Le prospectus et le présent communiqué contiennent des déclarations prospectives. Aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation de ces déclarations prospectives qui sont soumises à des risques tels que, notamment, ceux décrits dans le document de base de la Société enregistré auprès de l'Autorité des marchés financiers sous le numéro I. 14-030 le 12 mai 2014, et à l'évolution de la conjoncture économique, des marchés financiers et des marchés sur lesquels Pixium Vision est présente.